



CIRCULAIRE GEN 2 (2013)

À tous les affiliés de l'ISP

cc. Aux membres de personnel de l'ISP, pour information

Références: RP/RH/QPS award

Personne de contact: Rolv Hanssen – Tél: +33 450 40 11 66

18 février 2013

Chères et Chers Collègues,

Prix des Syndicats des Services Publics

Comme vous vous souvenez certainement, l'ISP a décidé en 2010 de créer un « Prix des Syndicats des Services Publics », décerné chaque année pour récompenser un affilié de l'ISP ou un syndicat local d'un affilié de l'ISP qui a pris des initiatives favorisant l'amélioration et l'extension des services publics. Il est plus que jamais nécessaire que l'opinion publique prenne conscience des valeurs liées aux services publics de qualité.

Les précédents lauréats de ce prix sont

2010 : FENTAP, Pérou

2011 : Syndicat des services de santé (YSWU), Ghana

2012 : JICHIRO, Japon

APPEL À CANDIDATURES

Par la présente, j'invite tous les affiliés de l'ISP à désigner un affilié ou l'un de ses syndicats locaux pour le prix 2013. Je vous encourage fortement à envoyer vos candidatures. Nous voulons nous assurer que nous aurons tous les meilleurs exemples de la manière dont les syndicats participent au développement de services publics de qualité dans l'intérêt des citoyens. Ces exemples doivent mettre en lumière de bonnes pratiques, encourager les syndicats à être proactifs et montrer au reste du monde que les syndicats sont attachés à la qualité et au renforcement des services publics.

CRITÈRES

Vous trouverez ci-joint la liste des critères utilisés pour l'attribution du prix, tels qu'ils ont été adoptés par le CE en novembre 2009. Au-delà de ces critères, nous souhaitons récompenser un syndicat qui aura utilisé le concept des services publics de qualité dans sa lutte contre les conséquences de la crise financière, notamment les réductions des budgets et des services publics. Veuillez noter que les candidats proposés n'ont pas à remplir TOUS les critères et qu'ils seront évalués en tenant compte de leur situation nationale. Le plus important est de montrer des initiatives qui conduisent à une meilleure situation au plan local.

ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent parvenir à l'ISP (rolv.hanssen@world-psi.org) **avant le 15 avril 2013** et comporter des justificatifs basés sur les critères et informations contenus dans le document annexé. Toutes les coordonnées du syndicat doivent figurer sur la demande. La documentation sous forme d'articles de presse et documents similaires est la bienvenue. Veuillez noter qu'un affilié ne peut pas se proposer lui-même. Les dossiers de candidatures peuvent nous parvenir dans n'importe laquelle des six langues officielles de l'ISP.

SÉLECTION DU LAURÉAT

Le Secrétariat de l'ISP préparera une synthèse des candidatures, qui sera présentée, en mai 2013, au Conseil exécutif de l'ISP, lequel procèdera à la sélection finale.

Cette année, le prix sera décerné le 23 juin, journée internationale des services publics.

En attendant de recevoir vos candidatures, je vous adresse mes meilleures salutations.



ROSA PAVANELLI
Secrétaire générale



Critères relatifs au Prix des syndicats des services publics adoptés par le Conseil exécutif

Il a été décidé, lors de la réunion du Conseil exécutif tenue en avril 2010, d'organiser une journée d'action pour des services publics de qualité, en même temps que la Journée internationale des services publics, fixée au 23 juin par les Nations Unies. C'est également le jour choisi par l'ISP pour présenter le gagnant de notre nouveau Prix des syndicats des services publics.

Avec la crise financière et la récession, les services publics se retrouvent très sollicités. Les personnes qui perdent leur emploi et/ou leur maison, leur assurance de santé, etc. ont plus que jamais besoin de services publics de qualité. Nous attendons une forte augmentation de la demande pour tous les services publics, en parallèle à la perspective d'une inévitable réduction des dépenses publiques. Il faut plus de qualité, pas moins. L'heure doit être à l'inspiration et à l'innovation. C'est également le moment idéal pour offrir cette récompense à un syndicat qui s'est beaucoup investi pour améliorer les services publics.

Qui peut obtenir ce prix ?

Tout affilié de l'ISP ou syndicat local d'un affilié de l'ISP peut être candidat (en sachant toutefois qu'un syndicat n'est pas autorisé à se désigner lui-même).

Quels critères s'appliquent ?

Avec ce prix, nous souhaitons récompenser des syndicats qui prennent des initiatives permettant de fixer de nouvelles normes d'excellence et d'aider à diffuser les bonnes pratiques et les expériences fructueuses.

Cette récompense sera attribuée à un syndicat, et non à des individus.

L'objectif est de récompenser :

- 1) L'initiative des syndicats visant à atteindre des services publics de qualité ;
- 2) L'excellence atteinte par des syndicats du secteur public ;
- 3) L'innovation entreprise par des syndicats du secteur public ;
- 4) La coopération entre les citoyens/ennes et les syndicats ;
- 5) L'amélioration de l'image des syndicats du secteur public ;
- 6) La motivation d'autres syndicats ;
- 7) L'amélioration des services publics :
 - a. En rendant les services publics plus accessibles aux citoyens/ennes ;
 - b. En trouvant une solution aux problèmes liés au genre et aux besoins particuliers des groupes défavorisés ;
 - c. En améliorant la qualité des services dispensés ;
 - d. En renforçant les normes éthiques, notamment en luttant contre la corruption ;
 - e. En tenant compte de l'impact des services sur l'environnement ;
 - f. En améliorant les conditions de travail et les compétences des travailleurs/euses.
- 8) La coopération entre les syndicats ainsi que la coopération avec les fournisseurs de services publics ;
- 9) La capitalisation et la diffusion des pratiques fructueuses en vue de les appliquer ailleurs et de s'en inspirer ;
- 10) Le rôle des syndicats dans l'amélioration de l'accès aux services publics et de leur qualité.

Les syndicats qui se portent candidats pour le prix ne sont pas obligés de satisfaire à tous les critères de sélection susmentionnés. Tous les candidats seront évalués en fonction de la situation de leur pays, le plus important étant de faire connaître les initiatives qui favorisent le progrès et l'amélioration au niveau local.

Comment envoyer des candidatures ?

Les candidatures doivent parvenir à l'ISP avant fin avril 2013 et comporter des justificatifs basés sur les critères listés ci-dessus. Toutes les coordonnées du syndicat doivent figurer sur la demande. La documentation sous forme d'articles de presse et de documents similaires est la bienvenue.

Comité de sélection

Le Secrétariat de l'ISP préparera un sommaire sur les candidats et leurs activités. Ce sommaire sera présenté au Conseil Exécutif de l'ISP en mai 2013, qui décidera de la sélection finale.

Remise du prix

Le prix sera remis au vainqueur le 23 juin de chaque année, à Genève ou dans un bureau régional.

Le prix

Le représentant/e du syndicat gagnant recevra une plaque et sera invité à présenter l'expérience de son syndicat lors du Conseil exécutif suivant. Il est probable qu'une cérémonie soit organisée au moment du Congrès avec tous les syndicats qui auront remporté ce prix depuis le Congrès précédent.

Droit à utiliser les informations relatives à tous les syndicats nominés

L'ISP se réserve le droit d'utiliser toutes les informations envoyées par les candidats dans ses publications et son travail à venir.